



La retraite, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ?

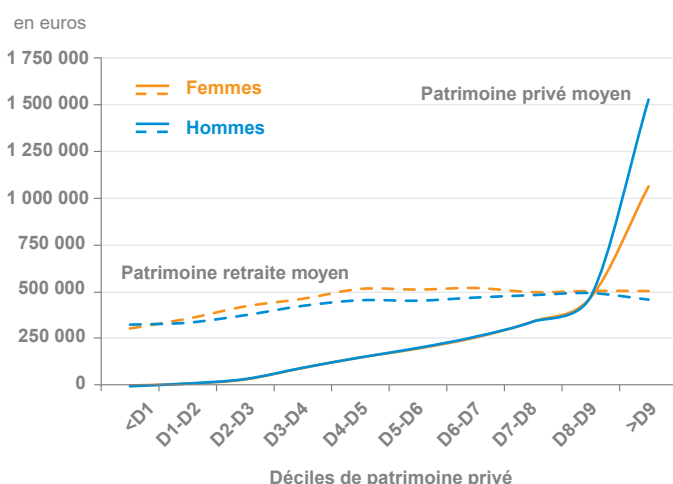
Le calcul d'un *équivalent patrimonial des droits à pension*, déterminé comme la somme actualisée des pensions perçues par un individu pendant sa retraite, permet de mettre en regard ce « patrimoine retraite » et le patrimoine privé et de comparer leurs distributions. Cette analyse patrimoniale donne une vision globale des droits à retraite, combinant le niveau de la pension à la liquidation, et la durée de perception de cette pension, ce qui permet de tenir compte des écarts d'espérance de vie à la retraite.

En France, le patrimoine retraite des individus âgés de 50 à 65 ans en 2017 équivaut à 447 000 euros en moyenne au moment du départ en retraite. Il est alors supérieur de 56 % à la valeur moyenne de leur patrimoine privé (mobilier, immobilier ou professionnel). Le patrimoine retraite des femmes est supérieur de près de 7 % en moyenne à celui des hommes : leur espérance de vie plus élevée compense un niveau de pension plus faible et leur donne accès beaucoup plus souvent à la réversion. En équivalent viager, leur retraite est cependant inférieure à celle des hommes : elles reçoivent en moyenne annuellement 18 000 euros jusqu'à leur mort, contre 20 100 pour les hommes.

Le patrimoine retraite croît par construction avec le niveau de revenu d'activité moyen sur l'ensemble de la carrière, donc avec le niveau de patrimoine privé. Le patrimoine retraite moyen augmente jusqu'à la médiane des patrimoines privés avant de former un plateau jusqu'aux plus hauts déciles. En moyenne, les 10 % les plus fortunés détiennent un patrimoine retraite égal à 1,4 fois celui des 10 % les moins fortunés. Ces inégalités de patrimoine retraite sont donc beaucoup plus faibles que les inégalités de patrimoine privé, avec un indice de Gini divisé par deux. Elles sont aussi plus faibles que les inégalités de revenu d'activité sur l'ensemble de la carrière, avec un indice de Gini inférieur de 25 %. Le taux de remplacement, très élevé pour les premiers déciles de patrimoine privé et de revenu d'activité, fait plus que compenser une espérance de vie plus faible.

Enfin, la part relative du patrimoine retraite par rapport au patrimoine privé a eu tendance à baisser depuis vingt ans, sous l'effet de la forte progression des patrimoines privés et, dans une moindre mesure, des réformes des retraites intervenues entre 2002 et 2019 : le patrimoine retraite des générations étudiées est inférieur de 7 % (soit 35 000 euros) à celui qu'elles auraient accumulé dans le cadre de la législation de 2002.

Niveaux de patrimoine retraite et de patrimoine privé, par sexe et décile selon le niveau de patrimoine privé



Lecture : entre le troisième et le quatrième décile de patrimoine privé, les hommes ont un patrimoine retraite moyen inférieur à celui des femmes de 61 500 euros.

Note : les déciles de patrimoine privé sont calculés pour l'ensemble de la population, tous sexes confondus, sous l'hypothèse d'égale répartition des patrimoines privés au sein des couples. L'écart de patrimoine privé moyen entre hommes et femmes du dernier décile est lié à la présence d'hommes célibataires fortunés dans l'échantillon.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinée

Clément Dherbécourt
Gautier Maigne
Mathilde Viennot

Département Société
et politiques sociales

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

Si la France parvient à contenir les inégalités de revenu à un niveau relativement stable et faible en comparaison internationale, les inégalités de patrimoine y sont comme ailleurs plus fortes que les inégalités de revenu : les 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine net détiennent 49 % de la masse totale, tandis que les 50 % les moins bien dotés en possèdent seulement 6 %¹. Selon une étude récente, les inégalités de patrimoine ont progressé, de manière modérée mais continue, depuis le milieu des années 1980 et jusqu'en 2015 : à long terme, on pourrait retrouver un niveau d'inégalité « de l'ordre de celui qui prévalait au début du siècle dernier, avec une part du patrimoine total détenue par le top 10 % de l'ordre de près de 80 % »².

La poursuite d'une telle croissance des inégalités de patrimoine soulèverait des enjeux économiques et sociaux d'ampleur³. La comparaison avec la situation d'avant-guerre omet cependant une évolution majeure intervenue depuis lors : l'instauration de systèmes d'assurance collective contre les risques sociaux, par lesquels l'État social a, selon Robert Castel⁴, superposé à la propriété privée « un système de prestations publiques qui assure la sécurité sociale », conférant aux travailleurs une sécurité qui n'est plus issue de la propriété privée mais assise sur des droits leur permettant de faire face aux aléas de la vie⁵. Ces droits trouvent leur fondement dans une « propriété sociale » dont l'avènement « représente un des acquis décisifs de la modernité (...) qui reformule en de nouveaux termes le conflit séculaire entre le patrimoine et le travail ». Comme l'indique Castel, le patrimoine issu de cette propriété sociale se différencie certes de la propriété privée : il n'est pas totalement disponible pour son possesseur, ne peut s'échanger comme une marchandise ni être transmis à ses descendants. Mais il est bien personnellement attribuable, c'est « un patrimoine dont l'origine et les règles de fonctionnement sont sociales mais qui *fait fonction* de patrimoine privé ».

En France, le pan le plus important de cette propriété sociale est constitué par le système de retraites publiques, dont le flux annuel de retraites versées représente près de 14 % de la richesse nationale. Cette note se propose de mettre en regard ce « patrimoine retraite » et le patrimoine privé au moment de la liquidation, ainsi que leur distribution. Cette approche patrimoniale a l'intérêt d'apporter une vision globale des droits à retraite, combinant le niveau de la pension à la liquidation et la durée de per-

ception de cette pension, ce qui permet de tenir compte des écarts d'espérance de vie à la retraite. Ces écarts sont ici attribués en moyenne aux individus par catégorie sociale (sexe, niveau de vie, diplôme), bien qu'*a posteriori* leur variance peut être plus importante dans chaque catégorie, ce dont la note tient compte (encadré 2).

On considère pour cela les ménages en fin de vie active, qui ont accumulé du patrimoine privé (mobilier, immobilier et professionnel) et des droits à la retraite. On mesure dans un premier temps la valeur totale de ce patrimoine retraite par rapport au patrimoine privé ; on compare ensuite les inégalités de répartition de ce patrimoine retraite et les inégalités de patrimoine privé, avant d'analyser les déterminants du patrimoine retraite et de sa répartition.

QUE VAUT LE PATRIMOINE RETRAITE ?

Si on considère les droits à la retraite comme un capital versé sous forme de rente, il est possible de calculer un *équivalent patrimonial des droits à pension*⁶. La valeur de ce patrimoine retraite est déterminée *a posteriori* comme la somme actualisée en début de retraite des pensions effectivement perçues par un individu. Ce patrimoine retraite est ainsi analogue au capital retraite supplémentaire, à partir duquel les sociétés d'assurance versent une rente viagère à compter du départ en retraite de l'assuré.

Un équivalent patrimonial des droits à pension

Pour estimer le montant de ce patrimoine retraite et sa répartition, et les mettre en regard du niveau de patrimoine privé, on utilise les données de l'Enquête Patrimoine et le modèle de micro-simulation Destinie 2 qui y est adossé, en tenant compte des différences d'espérance de vie à la retraite selon les catégories de niveau de vie issues de l'Échantillon démographique permanent (encadré 1). On s'intéresse aux personnes en fin de vie active (les générations 1952 à 1967), pour lesquelles on calcule le montant actualisé des pensions de retraite qu'elles toucheront jusqu'à leur disparition, et la valeur de leur patrimoine privé au moment de leur départ à la retraite.

En moyenne, un individu des générations 1952-1967 a une espérance de vie à la retraite de 23,6 ans, pour un départ à la retraite en moyenne à 61,6. On peut alors exprimer le patrimoine retraite par année de vie restante, à l'instar d'une rente viagère : dans ce cas, un individu percevra une rente totale annuelle moyenne (en tenant compte de la réversion) de 18 900 euros jusqu'à sa mort.

1. Insee (2018), *Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2018. Selon la *wealth data base* de l'OCDE, la part des 10 % les plus fortunés en France en 2014 est comparable à celle du Royaume-Uni en 2013, supérieure à celle de l'Italie et inférieure à celle de l'Allemagne et des États-Unis.

2. Garbinti B. et Goupille-Lebret J. (2018), « *Inégalités de patrimoine en France : quelles évolutions de 1800 à 2014 ?* », *Rue de la banque*, n° 66, juillet.

3. Piketty T. (2013), *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil.

4. Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

5. Hartzfeld H. (1982), « La difficile mutation de la sécurité-propriété à la sécurité-droit », *Prévenir*, n° 5, mars.

6. À l'instar de ce que peut par exemple calculer l'OCDE pour une comparaison internationale des régimes de retraite obligatoires. Voir OCDE (2019), *Panorama des pensions 2017*.



Encadré 1 – Sources et méthodologie⁷

Le calcul du patrimoine retraite et sa comparaison au patrimoine privé des individus nécessite trois sources de données. La première concerne le patrimoine des individus. Les données sont issues de l'Enquête Patrimoine 2009-2010 de l'Insee afin de mettre en regard les niveaux de patrimoine des individus avec les simulations de droits à la retraite du modèle de micro-simulation Destinie (voir ci-après) : 15 000 ménages ont été interrogés entre octobre 2009 et janvier 2010 sur le montant et la composition de leur patrimoine. On restreint l'analyse aux 3 343 ménages (dont 1 233 célibataires) dont la personne de référence a entre 43 et 58 ans lors de l'enquête, soit entre 50 et 65 ans en 2017 (date de calcul des espérances de vie), soit les ménages proches du départ à la retraite. Leur patrimoine est d'abord recalé sur les montants de la comptabilité nationale 2010. Il est ensuite « vieilli » grâce aux données de cohorte des Enquêtes Patrimoine 2015 et 2018, pour tenir compte de l'évolution du patrimoine des individus entre leur âge lors de l'enquête en 2010 et leur âge de départ à la retraite⁸ (épargne, désépargne, héritages reçus, donations reçues ou versées sur la période). Les héritages perçus par le ménage après le départ à la retraite ne sont pas comptabilisés dans le patrimoine privé, faute de données suffisantes. Compte tenu du fait qu'aux alentours de 60 ans les flux de donations/héritages reçus sont équivalents aux flux de donations versées⁹, les flux de transmission n'affectent qu'à la marge le volume patrimoine privé accumulé par les cohortes étudiées.

Alors que le ménage constitue le niveau d'analyse de l'Enquête Patrimoine, nous souhaitons analyser les droits à retraite au niveau individuel, pour tenir compte des différences entre femmes et hommes, couples et célibataires, etc. Afin d'individualiser le patrimoine privé pour les couples, nous partageons de manière conventionnelle à parité le montant de patrimoine entre la personne de référence et le conjoint, même si cette répartition égale au sein des couples peut conduire à biaiser légèrement les distributions individuelles¹⁰.

La deuxième source concerne le calcul des droits à la retraite des individus, qui inclut les droits du régime général, les régimes assimilés, les droits des régimes complémentaires de salariés du secteur privé (AGIRC-ARRCO) et

les droits des agents de la fonction publique. Les retraites supplémentaires, qui représentaient en France 6 milliards d'euros en 2017, soit 0,27 % du PIB, sont prises en compte dans le patrimoine privé. Les pensions de droit direct et de droit dérivé sont simulées à l'aide du modèle de micro-simulation Destinie 2, développé par l'Insee. Le modèle est constitué de deux blocs : un générateur de biographies démographiques et professionnelles et un simulateur de retraite permettant la construction de projections de retraites sur la base des biographies issues de la première étape. Les règles appliquées pour le calcul des retraites sont celles de 2002, 2009 et 2019 afin de prendre en compte les différentes législations. Nous obtenons ainsi pour les 3 343 ménages étudiés les droits annuels à la première liquidation des personnes de référence et conjoints, les dates de liquidations, et les pensions de réversion lors du décès éventuel d'un membre du ménage. Le minimum vieillesse, qui n'est pas un droit à pension, n'est pas inclus dans l'étude.

La troisième source est l'Échantillon démographique permanent (EDP), qui permet de calculer l'âge au décès, nécessaire pour déterminer le patrimoine retraite. L'EDP est un panel sociodémographique, contenant des informations depuis 1967 des bulletins d'état civil, des recensements successifs, des panels « tous salariés » successifs et des données socio-fiscales depuis 2010. Nous calculons la distribution des âges au décès au sein de chaque catégorie de diplôme, de sexe et de niveau de vie, à partir des taux de survie par âge : nous obtenons ainsi la distribution des âges au décès que nous observerions si l'individu avait à chaque âge x la probabilité empirique de décéder à cet âge-là. Ce taux de mortalité annuel par âge q_x correspond à la moyenne des décès observés entre 2011 et 2017 au sein de l'EDP, rapportée à la population du même âge observée entre 2011 et 2017. À partir de ces taux de mortalité, un taux de survie à chaque âge x est défini, tel que :

$$S_x = S_{x-1} (1 - q_{x-1}) = \prod_{i=1}^x (1 - q_{i-1})$$

La distribution des âges espérés aux décès est obtenue en observant l'âge y auquel 10 %, 20 %, ..., 90 % des individus d'âge x décéderont. L'espérance de vie à un certain âge x s'obtient en sommant l'ensemble de ces taux de survie, de l'âge $x+1$ jusqu'au dernier âge connu de

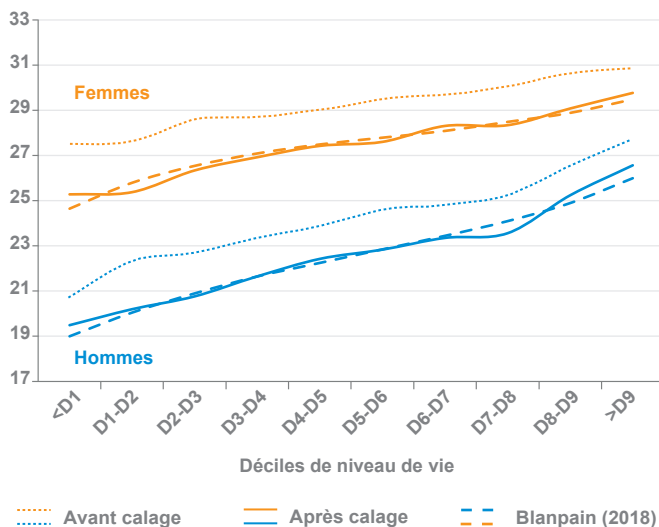
7. Les auteurs remercient vivement l'Insee et tout particulièrement Lionel Wilner, Vieu Lin, Nagui Bechichi et les équipes en charge du modèle Destinie pour leur appui dans la réalisation des simulations de droits à retraite. Par ailleurs, ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du Programme d'investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données, CASD).

8. Depuis 2015, l'Enquête Patrimoine est réalisée en panel, avec interrogation d'une partie des ménages sur plusieurs vagues, permettant une mesure plus fine de l'évolution du patrimoine d'une même cohorte.

9. Voir le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (2008), *La répartition des prélèvements obligatoires entre générations et la question de l'équité intergénérationnelle*, novembre.

10. Ce choix conventionnel n'est cependant pas très éloigné des résultats de Frémeaux et Leturcq (2019), qui estiment à 80 % la proportion des actifs mobiliers, immobiliers et professionnels détenus juridiquement en commun au sein des couples de 60-90 ans en 2015. Voir Frémeaux N. et Leturcq M. (2019), « Individualisation du patrimoine au sein des couples : quels enjeux pour la fiscalité ? » *Revue de l'OFCE*, n° 161.

Graphique 1 – Espérance de vie à 60 ans par décile de niveau de vie : comparaison avec EDP et Blanpain



Source : calculs France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) de Destinie et de Nathalie Blanpain (2018)

l'échantillon. Cependant, l'EDP ne prend pas en compte les revenus fiscaux des individus vivant en établissement, dont le taux de mortalité est supérieur à la moyenne, ce qui nous amène à sous-estimer le taux de mortalité par rapport aux résultats de Blanpain (2018)¹¹. Afin de corriger ce biais, nous calons nos espérances de vie par sexe et niveau de vie sur celles obtenues par Blanpain, tout en gardant notre hétérogénéité par diplôme (graphique 1).

Le patrimoine retraite de chaque individu est égal à la somme actualisée des pensions brutes et réversions reçues par l'individu entre son départ à la retraite et son décès et des pensions de réversion reçues après le décès éventuel de son conjoint.

Le patrimoine retraite est supérieur de 56 % au patrimoine privé

En prenant un taux d'actualisation de 2 %, qui correspond à la moyenne des taux d'intérêt à long terme en France entre 2008 et 2018¹², le patrimoine retraite des individus au moment de leur liquidation équivaut à 447 000 euros en moyenne. Pour ces générations, le montant du patrimoine retraite est supérieur de 56 %, au moment du départ à la retraite, à la valeur moyenne du patrimoine privé (mobilier, immobilier ou professionnel), qui est de 286 000 euros.

Encadré 2 – Deux notions de patrimoine retraite

Contrairement au patrimoine immobilier, mobilier et professionnel (appelé « patrimoine privé »), dont le montant est déclaré au moment de l'enquête, le montant de patrimoine retraite d'un individu n'est mesurable qu'a posteriori, c'est-à-dire au moment du décès de l'individu. Au moment du départ à la retraite, seul peut être calculé le montant de patrimoine retraite espéré, compte tenu de l'espérance de vie de l'individu. Il est ainsi nécessaire de distinguer deux notions :

- le patrimoine retraite ex ante ou espéré : la somme actualisée des pensions entre l'âge de liquidation et l'âge moyen de décès de la catégorie de l'individu (sexe/diplôme/niveau de vie) ;
- le patrimoine retraite ex post : il s'agit de la même somme, mais en tenant compte de l'âge de décès effectif de l'individu. Cet âge n'étant pas connu au moment de l'enquête, nous le simulons aléatoirement à partir de la distribution des âges au décès de la catégorie de l'individu constatée entre 2010 et 2017.

Au sein de chaque décile de niveau de vie, le patrimoine retraite ex post a la même moyenne mais une variance plus élevée que le patrimoine ex ante, du fait de la forte hétérogénéité des âges au décès effectif. L'écart entre les déciles extrêmes d'âge au décès au sein d'un même décile de revenu est de 21 ans en moyenne pour les hommes et de 20 ans pour les femmes. Par comparaison, l'écart entre individus médians des déciles extrêmes de niveau de vie est de 8 ans pour les hommes et 5 ans pour les femmes.

Le taux d'actualisation joue évidemment un rôle prépondérant dans le calcul du patrimoine retraite. Toutefois, la prise en compte d'hypothèses alternatives ne remet pas en cause l'importance relative du patrimoine retraite par rapport au patrimoine privé. Ainsi, avec un taux d'actualisation de 0,5 %, le patrimoine retraite serait supérieur de 74 % au patrimoine privé ; avec un taux de 3,5 %, il lui serait supérieur de 41 %.

Le niveau relatif du patrimoine retraite apparaît ainsi très supérieur en France à son niveau estimé aux États-Unis (où il serait inférieur de 8 % au patrimoine privé) et identique au niveau de l'Allemagne (où il est supérieur de 56 %)¹³.

11. Voir Blanpain N. (2018), *Tables de mortalité par niveau de vie*, Insee Résultats.

12. Le taux d'actualisation habituellement utilisé pour évaluer l'évolution des dépenses de retraites est 3 %, soit la moyenne des taux d'intérêt entre 2005 et 2015, que nous actualisons ici entre 2008 et 2018. Nous testons deux scénarios alternatifs, à 0,5 % et 3,5 %. À noter que dans les travaux de microéconomie, le taux d'escompte utilisé pour évaluer la myopie des agents ne dépasse jamais 5 %.

13. En Allemagne, le patrimoine privé moyen est pratiquement deux fois inférieur à celui aux États-Unis et 1,5 fois inférieur au patrimoine privé moyen en France. Voir Bönke T., Grabka M., Schröder C. et Wolff A. (2017), « A head-to-head comparison of augmented wealth in Germany and the United States », *NBER Working Paper*, n° 23244 ; ou d'Addio A., Roger M. et Savignac F. (2019), « Pensions and household savings: cross-country heterogeneity in Europe », *Banque de France Working Paper*, n° 738.



Le patrimoine retraite varie également selon le diplôme des individus, mais dans une moindre mesure que le patrimoine privé. Ainsi, un individu avec un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat touchera en moyenne un patrimoine retraite de 410 000 euros, soit une pension moyenne de 16 600 euros pendant 23,3 ans, pour un patrimoine privé de 232 000 euros. *A contrario*, un individu diplômé de l'enseignement supérieur touchera un patrimoine retraite de 543 000 euros, soit une pension moyenne de 23 300 euros pendant 24,1 ans, pour un patrimoine privé de 417 000 euros.

Dans notre échantillon, qui se restreint à la population de 50 à 65 ans, seulement 0,1 % des individus ne toucheront aucun patrimoine retraite (en raison du décès avant l'âge de liquidation).

COMMENT SE RÉPARTIT LE PATRIMOINE RETRAITE ?

Le patrimoine retraite croît avec le patrimoine privé mais est réparti plus uniformément

En moyenne, le niveau de patrimoine retraite augmente avec le niveau de patrimoine privé, mais uniquement jusqu'à un certain seuil (graphique 2).

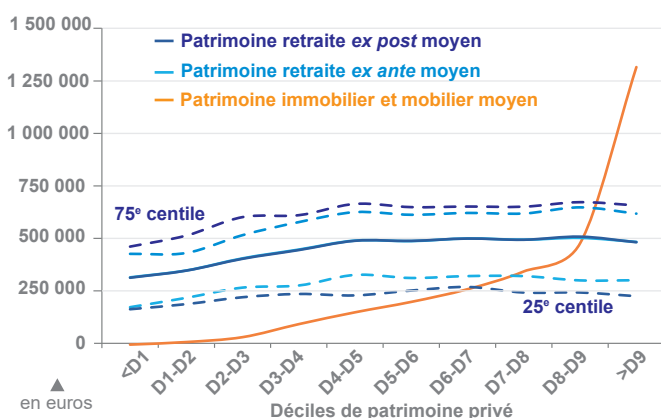
Le patrimoine retraite moyen *ex ante* – c'est-à-dire si chaque individu fait face à l'exacte espérance de vie de sa catégorie de sexe, diplôme et niveau de vie – passe de

315 000 euros pour les 10 % les moins fortunés à 500 000 euros aux alentours du neuvième décile des patrimoines privés. Au-delà de ce seuil, le montant de patrimoine retraite redescend à 483 000 euros en moyenne. Les 10 % les plus fortunés perçoivent un patrimoine retraite égal à 1,4 fois celui des 10 % les moins fortunés. Le plateau du patrimoine retraite dans les déciles les plus élevés de patrimoine privé peut s'expliquer en partie¹⁴ par le poids important des indépendants et professions libérales, notamment au sein du dernier décile de patrimoine privé (32 %, contre en moyenne 7 % dans les autres déciles). Les régimes de retraite publics de ces professions sont en effet soumis à des niveaux de cotisations plus faibles que ceux des salariés, ce qui contribue à modérer le niveau de patrimoine retraite moyen de cette catégorie et peut *a contrario* conduire à une accumulation plus importante de patrimoine privé¹⁵.

Alors que les personnes les moins fortunées n'ont accumulé aucun patrimoine privé au moment de la liquidation de leur retraite, elles peuvent disposer d'un patrimoine retraite conséquent. Les individus ayant moins de 1 000 euros de patrimoine privé (soit 7 % de la population) touchent un patrimoine retraite moyen de 337 000 euros, équivalent à une pension brute moyenne de 14 600 euros, qu'ils perçoivent en moyenne pendant 21,6 ans.

De manière générale, les moyennes cachent des écarts importants intradéciles, plus élevés que les écarts interdéciles :

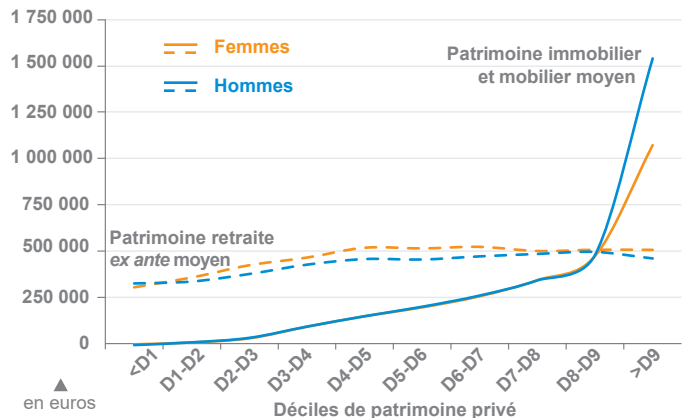
Graphique 2 – Niveaux de patrimoine retraite et de patrimoine privé, selon le niveau de patrimoine privé



Lecture : au sein des 10 % des ménages les moins fortunés, le patrimoine retraite *ex ante* s'établit en moyenne à 315 000 euros par adulte et le patrimoine privé à ~ 6 000 euros par adulte (ces ménages ayant des dettes supérieures à leur actif). Si on considère la variabilité de l'âge au décès au sein de chaque catégorie (cas *ex post*), 25 % des individus du premier décile de patrimoine privé ont un patrimoine retraite de moins de 163 000 euros, contre 25 % ayant un patrimoine retraite de plus de 460 000 euros.

Source : calculs France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

Graphique 3 – Niveaux de patrimoine retraite et de patrimoine privé, par sexe et selon le niveau de patrimoine privé



Lecture : entre le troisième et le quatrième décile de patrimoine privé, les hommes ont un patrimoine retraite moyen inférieur à celui des femmes de 61 500 euros.

Note : les déciles de patrimoine privé sont calculés pour l'ensemble de la population, tous sexes confondus, sous l'hypothèse d'égale répartition des patrimoines privés au sein des couples. L'écart de patrimoine privé moyen entre hommes et femmes du dernier décile est lié à la présence d'hommes célibataires fortunés dans l'échantillon.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

14. Il peut s'expliquer aussi par le fait que figurent dans les déciles les plus élevés de patrimoine privé des personnes qui ont eu une carrière professionnelle nettement moins aboutie que leur conjoint (donc des droits de retraite plus faibles).

15. Pour une analyse des effets de l'existence d'un système de retraite obligatoire sur les comportements d'accumulation des ménages, voir par exemple Blanchet T., Dubois Y., Marino A. et Roger M. (2016), « Patrimoine privé et retraite en France », *Revue française d'économie*, 2016/1, vol. XXXI, p. 207-244.

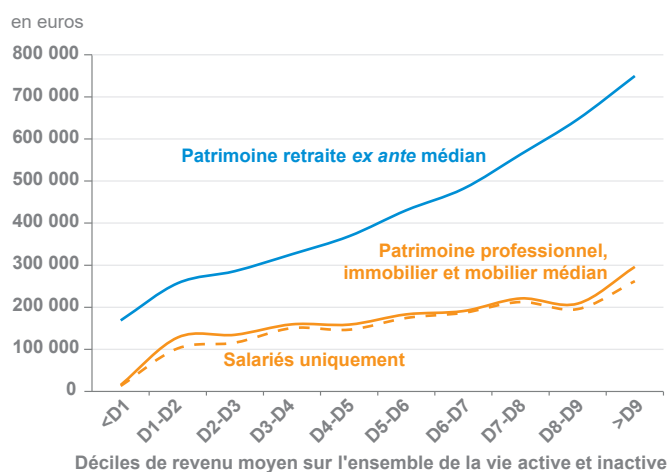
ainsi, le patrimoine retraite moyen du premier décile de patrimoine privé est pratiquement au même niveau que le patrimoine retraite au sein du premier quartile du décile le plus élevé de patrimoine privé (exactement 5 % supérieur, et même 40 % supérieur quand on tient compte de l'âge au décès effectif et non *ex ante*). De même, le patrimoine retraite (*ex post*) au sein du dernier quartile de patrimoine privé n'est inférieur que de 12 % au patrimoine retraite moyen du décile le plus élevé de patrimoine privé.

Les femmes touchent en moyenne un patrimoine retraite de 462 000 euros contre 430 000 euros pour les hommes (graphique 3, page précédente), alors qu'elles ont un patrimoine privé en moyenne inférieur de 72 000 euros (252 000 euros contre 324 000 pour les hommes)¹⁶. En revanche, en équivalent viager, les femmes reçoivent une rente annuelle moyenne de 18 000 euros jusqu'à leur décès contre 20 100 pour les hommes, en raison d'une espérance de vie plus élevée (25,6 ans en moyenne contre 21,4 ans pour les hommes).

Le patrimoine retraite croît fortement avec le niveau de revenu de carrière

Si le niveau de patrimoine retraite varie relativement peu entre déciles de patrimoine privé, le patrimoine retraite est en revanche croissant avec le revenu moyen des individus tout au long de leur carrière¹⁷ (graphique 4).

Graphique 4 – Niveaux de patrimoine retraite et de patrimoine privé, selon le niveau de revenu moyen d'activité sur la carrière



Lecture : au sein des 10 % des ménages les moins rémunérés pendant leur carrière, le patrimoine retraite *ex ante* est en moyenne de 168 800 euros par adulte, soit un montant supérieur au patrimoine privé qui s'établit à 15 500 euros par individu du premier décile de revenu.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

On constate que le patrimoine retraite médian croît de manière régulière avec le revenu d'activité sur la carrière, passant de 168 800 euros pour le premier décile de revenu d'activité à 749 600 euros pour le dernier décile. Le patrimoine retraite des 10 % des individus ayant perçu le plus de revenu d'activité sur la carrière est donc égal à 4,4 fois celui des individus en ayant perçu le moins. On constate également un lien entre revenu d'activité et patrimoine privé, ce dernier passant de 13 000 euros pour les individus du premier décile de revenu à 296 000 euros pour le dernier décile. La corrélation entre patrimoine retraite et patrimoine privé peut donc s'expliquer par le lien étroit qu'entretiennent ces deux agrégats avec le revenu moyen d'activité.

En moyenne, les femmes ont un patrimoine retraite équivalent à 24 fois leur revenu moyen d'activité sur la carrière (19 400 euros), contre 15 fois pour les hommes (qui ont un revenu moyen de 28 000 euros), alors qu'elles ont un patrimoine privé équivalent à 13 fois leur revenu moyen, contre 11,6 fois pour les hommes.

Les inégalités de patrimoine retraite sont inférieures aux inégalités de revenu sur la carrière et très inférieures aux inégalités de patrimoine privé

Le tableau 1 fait apparaître les différences importantes de répartition des revenus, du patrimoine retraite et du patrimoine privé. Les inégalités de patrimoine retraite sont plus faibles que les inégalités de revenu d'activité sur l'ensemble de la carrière, avec un indice de Gini inférieur d'environ 25 % et un ratio plus de quatre fois plus faible entre le haut et le bas des distributions. Les inégalités de patrimoine retraite sont surtout beaucoup plus faibles que les inégalités de patrimoine privé, avec un indice de Gini près de 2,2 fois plus faible.

Tableau 1 – Indices d'inégalités de revenu d'activité de carrière, de patrimoine privé et de patrimoine retraite

	Indice de Gini	S10/S1
Revenu d'activité moyen sur la carrière	0,383	30,5
Patrimoine privé	0,627	NS
Patrimoine retraite	0,290	7,8

Lecture : l'indice de Gini du patrimoine retraite (*ex ante*) est de 0,290, soit un niveau inférieur à l'indice de Gini des revenus d'activité sur la carrière (0,383) et à celui du patrimoine privé (0,627).

Note : le rapport S10/S1 est non significatif pour le patrimoine privé, la moyenne du premier décile étant très proche de zéro.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

16. Cet écart provient exclusivement des célibataires, puisque nous supposons l'égale répartition au sein des couples.

17. Calculé comme le revenu du travail moyen sur l'ensemble de la carrière, de la fin des études à la liquidation de la retraite, en incluant les périodes d'activité (emploi et chômage) et d'inactivité.



Si on agrégeait patrimoine retraite et patrimoine privé en un patrimoine total fictif, l'effet égalisateur du patrimoine retraite serait massif, compte tenu de la plus faible hétérogénéité du patrimoine retraite et de son poids par rapport au patrimoine privé. La prise en compte des droits à retraite conduirait à un indice de Gini¹⁸ de ce patrimoine agrégé de 0,348, soit un niveau un peu inférieur à celui des inégalités de revenu sur la période d'activité. Cette réduction de l'indice de Gini liée à la prise en compte du patrimoine retraite (-0,279 point, soit -44 %) est supérieure à celle estimée pour les États-Unis et l'Allemagne (respectivement -21 % et -33 %)¹⁹.

Les résultats sont légèrement différents selon le sexe (tableau 2). Alors que le patrimoine privé est plus inégalitaire chez les hommes (indice de Gini de 0,657, contre 0,590 chez les femmes), les revenus d'activité le sont plus chez les femmes, si bien que le patrimoine retraite est plus inégalement réparti chez les femmes, avec un indice de Gini surpassant de 0,03 point l'indice des hommes. Le patrimoine retraite diminue en revanche plus nettement les inégalités de revenu d'activité pour les femmes, réduisant l'indice de Gini de 24 % contre 18 % pour les hommes.

ESPÉRANCE DE VIE, NIVEAU DE PENSION ET LÉGISLATION : QUELS IMPACTS ?

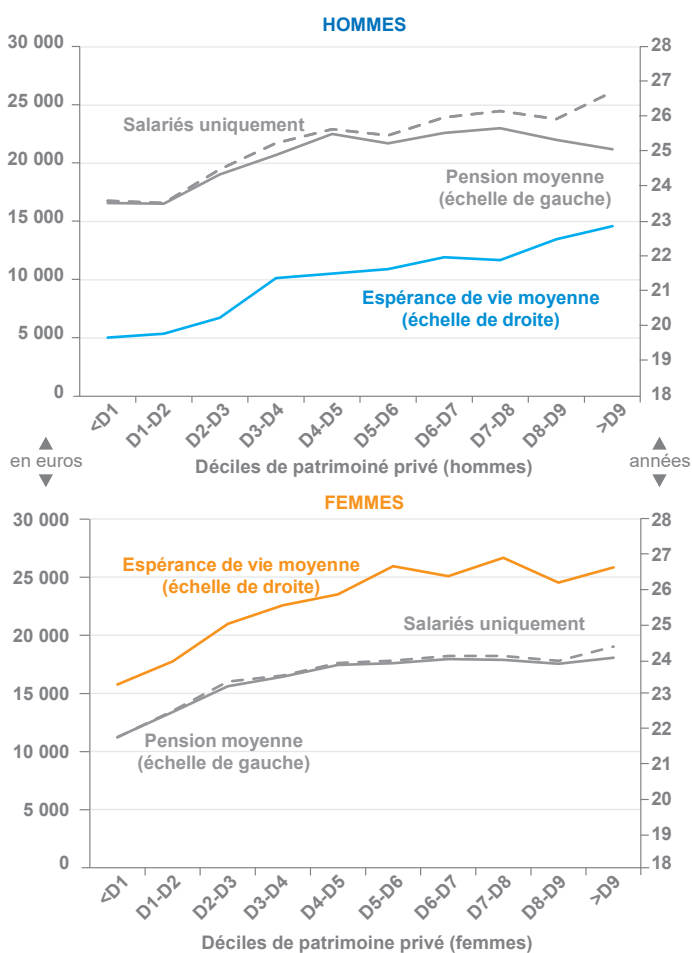
Deux variables jouent un rôle clé dans le montant et la répartition du patrimoine retraite : le niveau de pension et l'espérance de vie à la retraite (ou de durée passée à la retraite). La croissance du patrimoine retraite avec le niveau de patrimoine privé observée précédemment s'explique par l'effet de ces deux variables, celles-ci étant cor-

relées positivement au niveau de patrimoine privé (graphique 5). Ces deux variables sont elles-mêmes le résultat de l'interaction entre les caractéristiques des individus (espérance de vie, niveau de revenu sur la carrière) et les règles du système de retraite (âge de liquidation, taux de remplacement). On cherche ici à analyser dans quelle mesure le patrimoine retraite, sous l'effet de ces règles, reflète les inégalités d'espérance de vie et de revenus.

Les différences de taux de remplacement du revenu d'activité sur la carrière diminuent fortement les inégalités de patrimoine retraite

Premier déterminant du niveau du patrimoine retraite, le niveau de pension brute dépend du revenu perçu par chaque individu au cours de sa carrière, mais également

Graphique 5 – Pension et espérance de vie en retraite moyennes, selon le niveau de patrimoine privé et par sexe



Note : les déciles de patrimoine privé sont ici calculés pour chaque sexe.

Lecture : au sein des 10 % des hommes ayant le moins de patrimoine privé, la pension brute moyenne s'établit à 16 600 euros et est perçue pendant 19,7 ans. Au sein des 10 % des femmes ayant le moins de patrimoine privé, la pension ne s'élève qu'à 11 300 euros, mais est perçue pendant 23,3 ans.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

Tableau 2 – Indices d'inégalités de revenu d'activité de carrière, de patrimoine privé et de patrimoine retraite par sexe

HOMMES		
	Indice de Gini	S10/S1
Revenu d'activité moyen sur la carrière	0,335	11,3
Patrimoine privé	0,657	NS
Patrimoine retraite	0,274	6,6
FEMMES		
	Indice de Gini	S10/S1
Revenu d'activité moyen sur la carrière	0,396	31,2
Patrimoine privé	0,590	NS
Patrimoine retraite	0,302	8,8

Lecture : l'indice de Gini du patrimoine retraite (*ex ante*) est de 0,274 pour les hommes, contre 0,302 pour les femmes.

Note : le rapport S10/S1 est non significatif pour le patrimoine privé, la moyenne du premier décile étant très proche de zéro.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

18. L'indice de Gini est un indicateur des inégalités de revenus ou de niveaux de vie. Il est égal à 0 en cas d'égalité parfaite et à 1 en cas d'inégalité maximale. Plus l'indice est élevé, plus les inégalités sont fortes.

19. Voir Bönke T., Grabka M., Schröder C. et Wolff A. (2017), *op. cit.*

du taux de remplacement. Cette pension brute peut être majorée sous l'effet de la réversion. Pour mesurer l'impact de ces deux éléments sur les inégalités de patrimoine retraite, on simule une situation fictive où le taux de remplacement du revenu d'activité moyen sur la carrière serait identique pour tous les individus (respectivement pour chaque sexe), puis une situation sans pension de réversion.

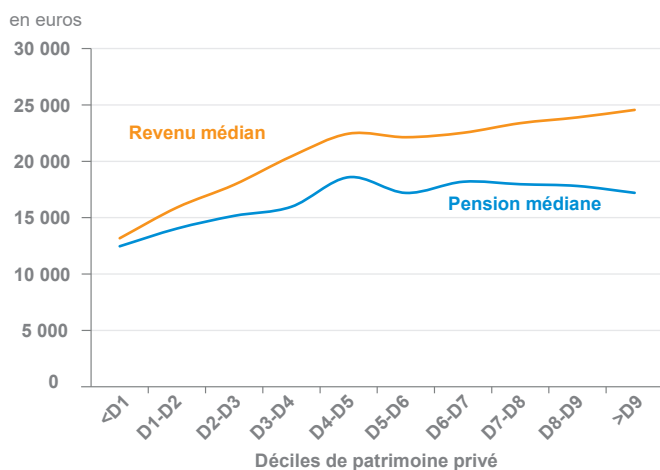
L'effet du taux de remplacement du revenu d'activité moyen sur la carrière

On définit ce taux comme le ratio entre la pension brute et le revenu d'activité moyen calculé sur l'ensemble de la période d'activité, de la fin des études à la liquidation de la retraite²⁰. Le niveau de revenu perçu sur la carrière croît avec le niveau de patrimoine privé, tout comme le niveau de pension, même si celui-ci plafonne pour la moitié des individus les plus fortunés (graphique 6).

Le taux de remplacement du revenu d'activité sur la carrière décroît fortement avec le niveau de pension brute, notamment pour les femmes : supérieur à 100 % pour plus de 25 % des individus aux pensions les plus faibles, il est ensuite relativement stable pour les 75 % restants (graphique 7).

Cette forte diminution s'explique par l'existence de mécanismes non contributifs, permettant en particulier la validation de périodes sans revenu du travail (chômage, maladie, éducation des enfants, etc.) et par les différents dispositifs de minima de pension (hors minimum vieillesse, qui n'est pas modélisé ici). Cette dégressivité du taux de remplacement a un effet de réduction des inégalités de patrimoine retraite important (graphique 8).

Graphique 6 – Niveaux de revenu et de pension médians, selon le niveau de patrimoine privé



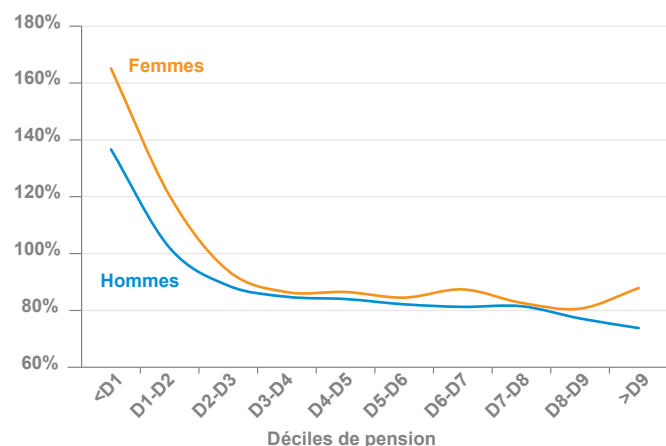
Lecture : le revenu médian d'activité d'un individu au sein des 10 % les plus fortunés atteint 24 600 euros, contre 13 200 euros pour un individu au sein des 10 % les moins fortunés.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

Par rapport à une situation fictive où le taux de remplacement serait identique pour tous les assurés, la législation actuelle diminue significativement les inégalités de patrimoine retraite en réduisant l'indice de Gini de 25 %, qui aurait été de 0,362 sans variation du taux de remplacement, contre 0,290 avec.

Par rapport à une situation fictive où le taux de remplacement serait identique par sexe, la situation actuelle bénéficie légèrement plus aux femmes, en réduisant leurs iné-

Graphique 7 – Taux de remplacement médian (incluant les périodes d'inactivité) selon le niveau de pension

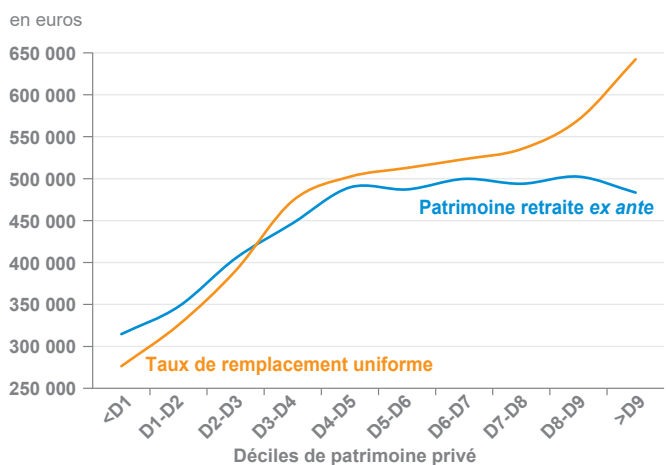


Note : les déciles de pension sont calculés pour l'ensemble de la population, tous sexes confondus.

Lecture : une femme faisant partie des 10 % percevant les pensions les plus faibles reçoit une pension brute équivalente à 165 % de son revenu moyen depuis la fin de ses études.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

Graphique 8 – Répartition du patrimoine retraite selon le niveau de patrimoine privé pour un taux de remplacement uniforme



Lecture : le niveau de patrimoine retraite moyen ex ante d'un individu au sein des 10 % les moins fortunés baisserait de 42 300 euros s'il faisait face à un taux de remplacement médian uniforme parmi la population, tous sexes confondus.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

20. Cette définition diffère ainsi de l'indicateur de taux de remplacement utilisé par exemple dans les travaux du COR, qui rapporte le montant de la pension de retraite au dernier revenu d'activité perçu.



galités de patrimoine retraite plus fortement que celles des hommes (-27 % pour l'indice de Gini, qui passerait de 0,383 à 0,302, contre -24 % pour les hommes, qui passerait de 0,340 à 0,274). La dégressivité des taux de remplacement bénéficie principalement aux 20 % des hommes et 30 % des femmes ayant les patrimoines retraite les plus faibles. Cet effet est plus marqué pour les 10 % des femmes percevant le patrimoine retraite le plus faible, qui voient leur pension augmentée de 45 % grâce à cette dégressivité, contre 16 % pour les hommes. Au sein des déciles de patrimoine privé, la dégressivité des taux de remplacement bénéficie plutôt aux femmes, et plus précisément aux 30 % de femmes ayant le moins de patrimoine privé (graphique 9).

Un taux de remplacement uniforme au sein de chaque sexe défavoriserait fortement les patrimoines retraite les plus faibles au détriment des plus élevés. Plus précisément, pour les hommes, le patrimoine retraite des 10 % d'individus touchant le moins de patrimoine retraite représenterait 20 % de celui des 10 % les plus fournis (contre 28 % aujourd'hui). Chez les femmes, il en représenterait 10 % (contre 22 % aujourd'hui). En revanche, si on raisonne en fonction de la distribution du patrimoine privé, les écarts de taux de remplacement avantagent les femmes, en augmentant de 13 % le patrimoine retraite des 10 % les plus fortunées, contre 9 % pour les hommes.

L'effet des pensions de réversion

La réversion a un effet marqué sur le niveau de patrimoine retraite, essentiellement en matière d'inégalités hommes/

femmes, les femmes obtenant plus fréquemment une pension de réversion (graphique 10).

L'effet sur la distribution des patrimoines retraite est limité : la prise en compte de la réversion réduit l'indice de Gini de patrimoine retraite de 7 %, en passant de 0,309 à 0,290. La réduction des inégalités de patrimoine retraite se fait essentiellement au sein de la population féminine et entre les hommes et les femmes : la prise en compte de la réversion réduit l'indice de Gini de patrimoine retraite des femmes de 12 %, qui passe de 0,338 à 0,302, contre 1 % pour les hommes, passant de 0,276 à 0,274.

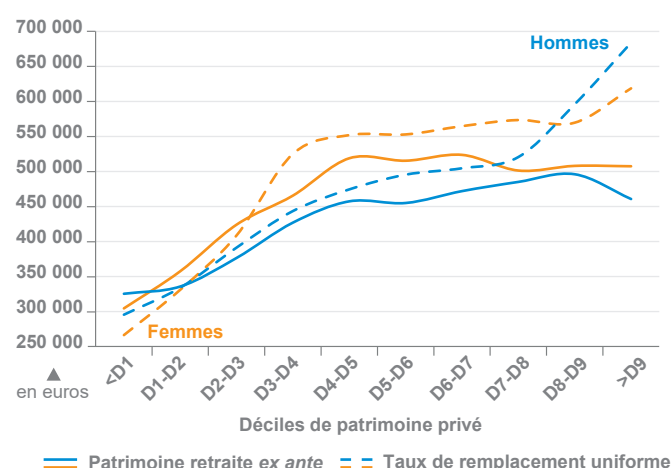
Si on raisonne en fonction de la distribution du patrimoine privé, la prise en compte de la pension de réversion avantagent considérablement les femmes, en augmentant de 15 % le patrimoine retraite des 10 % les moins fortunées, contre 2 % pour les hommes.

Les différences d'espérance de vie en retraite accroissent légèrement les inégalités de patrimoine retraite

L'espérance de vie à la retraite dépend de deux variables : l'âge de liquidation et l'âge au décès.

Pour les femmes, l'âge de liquidation suit une courbe en U en fonction des revenus d'activité : il décroît de 64,7 ans au premier décile à 60,3 ans au sein du sixième décile avant de remonter à 62 ans au sein du dernier décile. Chez les hommes, la baisse est concentrée du premier au deuxième

Graphique 9 – Répartition du patrimoine retraite selon le niveau de patrimoine privé pour un taux de remplacement uniforme par sexe

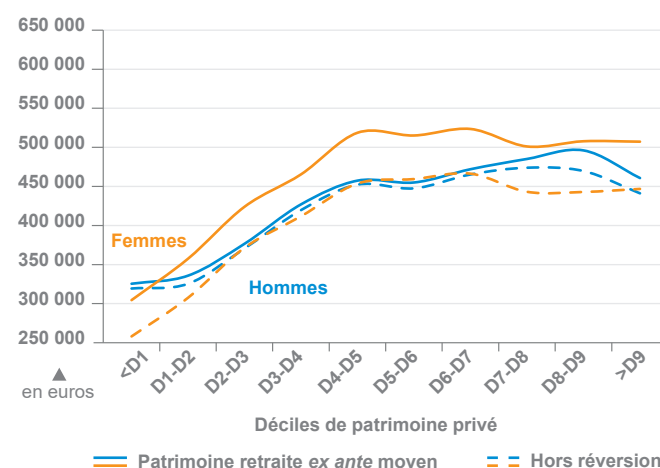


Note : les déciles de patrimoine privé sont calculés pour l'ensemble de la population, tous sexes confondus.

Lecture : le niveau de patrimoine retraite moyen ex ante d'une femme au sein des 10 % les moins fortunées baisserait de 38 000 euros si elle faisait face à un taux de remplacement médian uniforme parmi les femmes.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

Graphique 10 – Niveaux de patrimoine retraite ex ante avant et après réversion, selon le niveau de patrimoine privé et par sexe



Note : les déciles de patrimoine privé sont calculés pour l'ensemble de la population, tous sexes confondus.

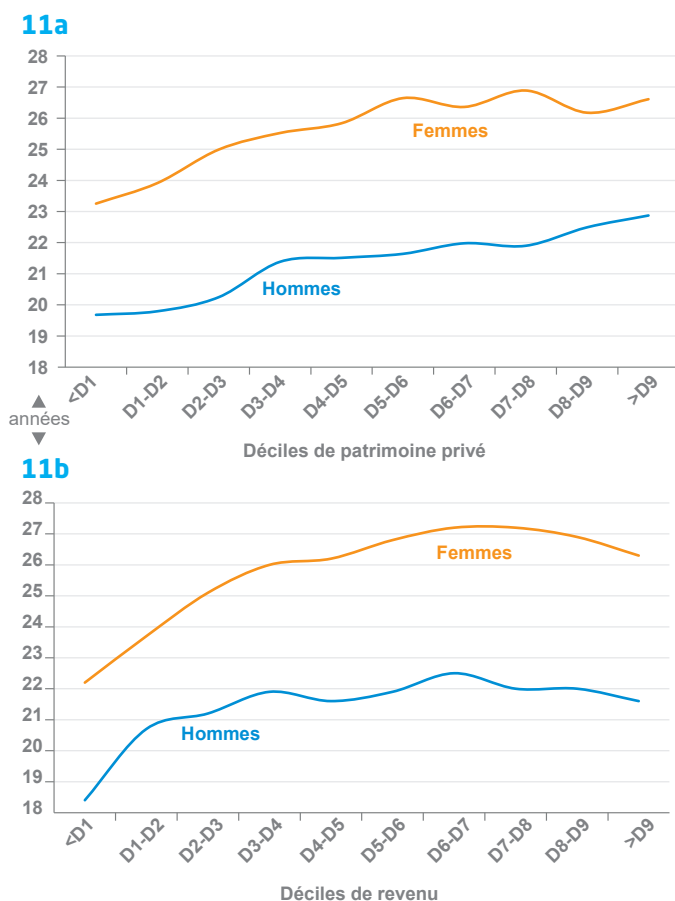
Lecture : hors réversion, le patrimoine retraite ex ante moyen des 10 % de femmes les moins fortunées serait inférieur de 45 000 euros.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

décile (de 63,3 à 61,1 ans), avant un plateau jusqu'au huitième décile et une remontée aux déciles les plus élevés. Ces résultats confirment des résultats publiés dans plusieurs études sur l'âge de départ à la retraite des femmes et des salariés aux carrières incomplètes²¹.

L'âge au décès est fortement croissant avec le niveau de patrimoine privé, tant pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, une femme faisant partie des 10 % les moins fortunées peut espérer décéder en moyenne à 86,2 ans, contre 88,6 ans pour une femme au sein des 10 % les plus fortunées. De la même façon, un homme au sein des 10 % les moins fortunés a un âge au décès espéré de 81 ans, contre 84,7 ans pour un homme au sein des 10 % les plus fortunés.

Graphique 11 – Espérance de vie à la retraite selon le niveau de patrimoine privé (11a) et selon le niveau de revenu par sexe (11b)



Note : les déciles de patrimoine privé sont calculés pour l'ensemble de la population, tous sexes confondus, les déciles de revenus par sexe.

Lecture : une femme appartenant aux 10 % des personnes ayant le moins de patrimoine privé a une espérance de vie à la retraite de 3,3 ans inférieure à une femme au sein des 10 % des personnes ayant le plus de patrimoine privé.

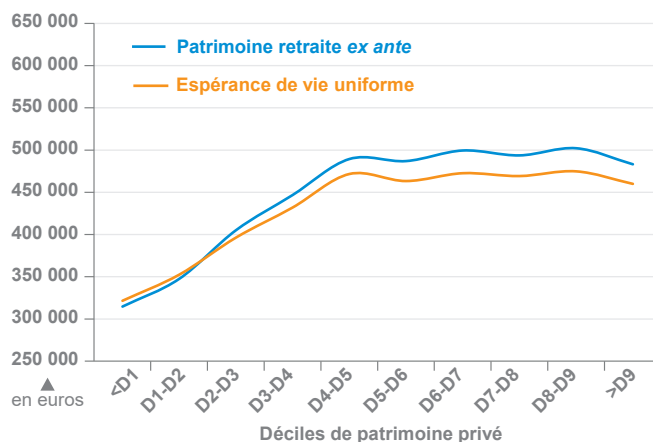
Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

La conséquence directe de ces deux observations est de réduire *de facto* l'espérance de vie à la retraite pour les premiers déciles de patrimoine privé de notre échantillon, puis d'obtenir un plateau à partir de la médiane, surtout pour les femmes (graphique 11a). On obtient de façon similaire mais plus marquée ce résultat selon le niveau de revenu (graphique 11b). Ainsi, une femme au sein des 10 % les moins fortunées a une espérance de vie à la retraite de 23,3 ans, contre 26,6 ans pour une femme au sein des 10 % les plus fortunées. Un homme au sein des 10 % les moins fortunés a lui une espérance de vie à la retraite de 19,7 ans, contre 22,9 ans pour son homologue au sein des 10 % les plus fortunés.

Pour mesurer l'impact de ces écarts d'espérance de vie en retraite sur les inégalités de patrimoine retraite, on simule une situation fictive où tous les individus auraient une même espérance de vie à la retraite, quels que soient le sexe et le revenu (graphique 12) ou quel que soit le revenu (graphique 13), que l'on compare à la situation avec des espérances de vie à la retraite différenciées. On mesure ensuite les écarts en matière de répartition au sein des déciles de patrimoine privé.

Les écarts d'espérance de vie en retraite ont un impact positif mais modéré sur les inégalités de patrimoine retraite, en réduisant l'indice de Gini du patrimoine retraite de 6 %, qui passe de 0,290 à 0,272. En outre, ils ont un impact relativement homogène entre les sexes (graphique 13) : ils augmentent l'indice de Gini du patrimoine retraite de la même façon pour les hommes et les femmes, soit de 7 %, passant de 0,274 à 0,254 pour les hommes et de 0,302 à 0,280 pour les femmes.

Graphique 12 – Répartition du patrimoine retraite ex ante selon le niveau de patrimoine privé pour une espérance de vie à la retraite uniforme



Lecture : un individu au sein des 10 % avec le moins de patrimoine retraite verrait ce dernier augmenter de 4,6 % s'il faisait face à une espérance de vie uniforme à travers toute la population, hommes et femmes confondus.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

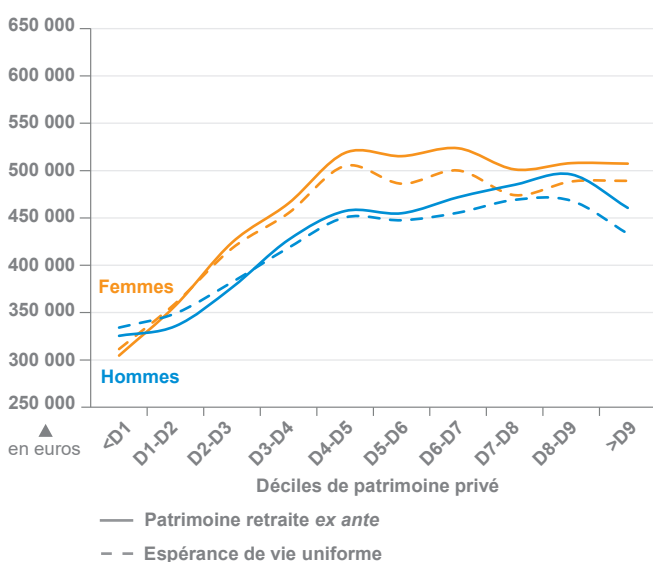
21. En 2018, les femmes partaient 1,2 année plus tard en moyenne que les hommes (voir Drees, *Les retraites et les retraités*, édition 2018). Les actifs ayant eu des carrières incomplètes ont tendance à retarder l'âge de leur départ à la retraite : voir Barnay T. et Briard K. (2009), « Carrière incomplète et départ en retraite. Une estimation de l'incidence de l'état de santé à partir de données individuelles », *Revue économique*, 2009/2, vol. 60, p. 345-363.



Une espérance de vie à la retraite uniforme au sein de chaque sexe favoriserait logiquement les patrimoines retraite les plus faibles au détriment des plus élevés. Plus précisément, pour les hommes, le patrimoine retraite des 10 % d'individus touchant le moins de patrimoine retraite représenterait 32 % de celui des 10 % les plus fournis (contre 28 % aujourd'hui) ; chez les femmes, il en représenterait 25 % (contre 22 % aujourd'hui). En revanche, si on raisonne en fonction de la distribution du patrimoine privé, les écarts d'espérance de vie pénalisent davantage les hommes, en réduisant de 4 % le patrimoine retraite des 20 % les moins fortunés, contre 0,7 % pour les femmes.

Nos trois variables étudiées – taux de remplacement, réversion et espérance de vie à la retraite – ont donc des résultats différenciés selon le sexe sur les inégalités de patrimoine retraite. Un taux de remplacement non uniforme à travers la population a un effet très important sur les inégalités, réduisant respectivement de 27 % et de 24 % l'indice de Gini du patrimoine retraite des femmes et des hommes. La pension de réversion, ensuite, a un effet réducteur d'inégalités important chez les femmes, réduisant l'indice de Gini du patrimoine retraite de 12 % (contre 1 % chez les hommes). Enfin, la distribution des espérances de vie à la retraite augmente les inégalités de patrimoine retraite de l'ordre de 7 % chez les femmes et les hommes.

Graphique 13 – Répartition du patrimoine retraite selon le niveau de patrimoine privé pour une espérance de vie à la retraite uniforme par sexe



Note : les déciles de patrimoine privé sont calculés ici pour l'ensemble de la population, tous sexes confondus.

Lecture : une femme au sein des 10 % avec le moins de patrimoine retraite verrait ce dernier augmenter de 10,4 % si elle faisait face à une espérance de vie uniforme sur l'ensemble des femmes.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

Encadré 3 – Les réformes des retraites : un effet sur le montant du patrimoine retraite mais aussi sur sa distribution

Les réformes successives du système de retraite ont réduit le montant global du patrimoine retraite, mais aussi affecté sa distribution. Pour mesurer ces effets, on compare le montant de patrimoine retraite simulé avec la législation actuelle au montant théorique des droits à pension qu'auraient perçus les individus des générations 1952 à 1967 si on leur avait appliqué la législation en vigueur en 2002 (précédant pour notre échantillon les réformes entre 2003 et 2019).

D'après cette estimation, ces réformes ont réduit le patrimoine retraite de 7,4 % - soit une baisse moyenne de 35 000 euros, un peu plus marquée pour les femmes (-7,9 %) que pour les hommes (-6,8 %). Cependant, en dépit de la montée des patrimoines privés pendant cette période, soit +52,8 % entre 2002 et 2018 contre une croissance de seulement 11,7 % du PIB par tête, le patrimoine retraite reste bien supérieur au patrimoine privé.

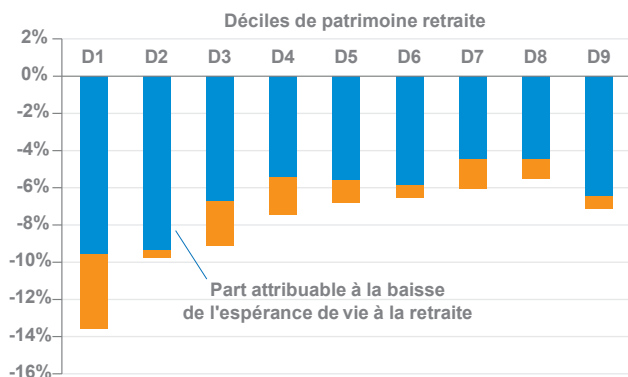
L'essentiel (79 %) de cette diminution du patrimoine retraite sous l'effet des réformes s'explique par la diminution de l'espérance de vie à la retraite : un décalage de l'âge de liquidation, sous l'effet d'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits ou d'une hausse de la durée d'assurance requise pour obtenir le taux plein, réduit de facto la durée passée en retraite et donc le patrimoine retraite.

Le graphique 14 présente la part de l'évolution du patrimoine retraite sous l'effet des réformes attribuable à la baisse de l'espérance de vie en retraite, par décile de patrimoine retraite et selon le niveau de patrimoine privé.

La baisse du patrimoine retraite liée à la diminution de l'espérance de vie en retraite sous l'effet des réformes est relativement homogène selon le sexe : les femmes au sein des 10 % les moins fortunées ont perdu en moyenne 1,3 année d'espérance de vie à la retraite à la suite des réformes ; les hommes 1 année.

En revanche, la baisse du patrimoine retraite due aux réformes est plus importante pour les déciles les plus bas de patrimoine retraite (-13,6 %, soit 28 000 euros pour les individus du premier décile) que pour les déciles supérieurs (-7,1 %, soit 56 000 euros pour les individus du neuvième décile). Les réformes ont légèrement accru les inégalités de patrimoine retraite, en augmentant l'indice de Gini de 3 %.

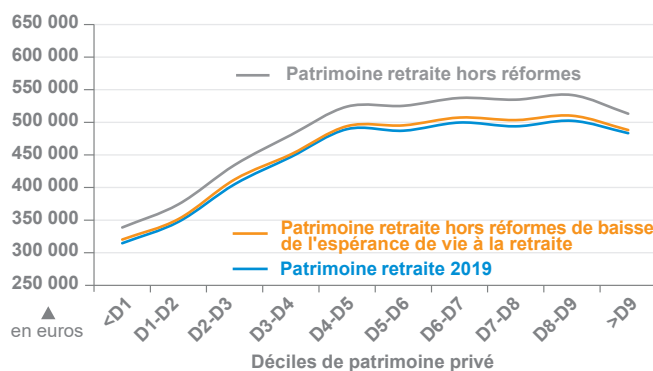
Graphique 14 – Évolution du patrimoine retraite par décile de patrimoine retraite suite aux réformes entre 2003 et 2019



Lecture : le patrimoine retraite d'un individu du premier décile de patrimoine retraite a perdu 13,6 % à la suite des réformes, dont 9,6 % sont imputables à la baisse d'espérance de vie à la retraite.

France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie.

Graphique 15 – Évolution du patrimoine retraite selon le niveau de patrimoine privé suite aux réformes entre 2003 et 2019



Lecture : le patrimoine retraite d'un individu au sein des 10 % les moins fortunés a perdu 60 000 euros à la suite des réformes de 2003 et 2010, dont 54 000 euros sont imputables à sa baisse d'espérance de vie à la retraite.

Source : France Stratégie à partir de l'Enquête Patrimoine (2010), de l'Échantillon démographique permanent (2017) et de Destinie

CONCLUSION

L'exercice conduit dans cette note, en considérant les droits à retraite comme un patrimoine, permet d'illustrer l'avancée majeure qu'a représentée la mise en place d'un système de retraite public par répartition pour garantir à tous les travailleurs une sécurité de revenu après leur période d'activité. Comme le disait Jean Jaurès, le droit à la retraite est pour l'assuré un titre « aussi certain que l'est pour les bourgeois, en période bourgeoise, le titre de rente ».

Ce système de retraite apporte un équivalent patrimonial supérieur de 56 % en moyenne au patrimoine privé au moment de la liquidation de la retraite, et ce patrimoine retraite est beaucoup plus également distribué que le patrimoine privé, mais aussi que les revenus d'activité. Les trois variables au cœur de ce patrimoine retraite – espérance de vie à la retraite, niveau de pension *via* le taux de remplacement et la pension de réversion – ont des effets très différents sur les inégalités de patrimoine retraite. Il y a un écart de 1 à 4 entre l'effet des écarts d'espérance de vie en retraite (qui tendent à aller dans le même sens que les inégalités de revenus d'activité) et celui des écarts de taux de remplacement (qui vont dans le sens opposé).

Le système de retraite permet d'assurer à celles et ceux qui n'ont pu accumuler ou recevoir un patrimoine une assurance pour leurs vieux jours. Il peut de ce point de vue être considéré comme « le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». Pour autant, le patrimoine retraite ne constitue pas un équivalent du patrimoine privé, en particulier parce qu'il est nécessairement consommé pendant la période de retraite et s'éteint au décès de son titulaire (ou de son conjoint), à l'inverse du patrimoine privé qui peut être transmis. Si la prise en compte des droits à retraite peut donc conduire à nuancer l'impact des inégalités de patrimoine en fin de vie active, elle n'atténue en rien le caractère transmissible d'une génération à l'autre du patrimoine privé, et donc la reproduction des inégalités de patrimoine au fil du temps.

Mots clés : patrimoine retraite, patrimoine privé, retraite, pension de retraite, redistribution, inégalités

Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ; directeur de la rédaction : Cédric Audenis, commissaire général adjoint
secrétaires de rédaction : Olivier de Broca, Valérie Senné ; dépôt légal : mai 2020 - N° ISSN 2556-6059 ;
contact presse : Matthias Le Fur, directeur du service Édition-Communication-Événements, 01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



@Strategie_Gouv



france-strategie



FranceStrategie



@FranceStrategie_



StrategieGouv

Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens